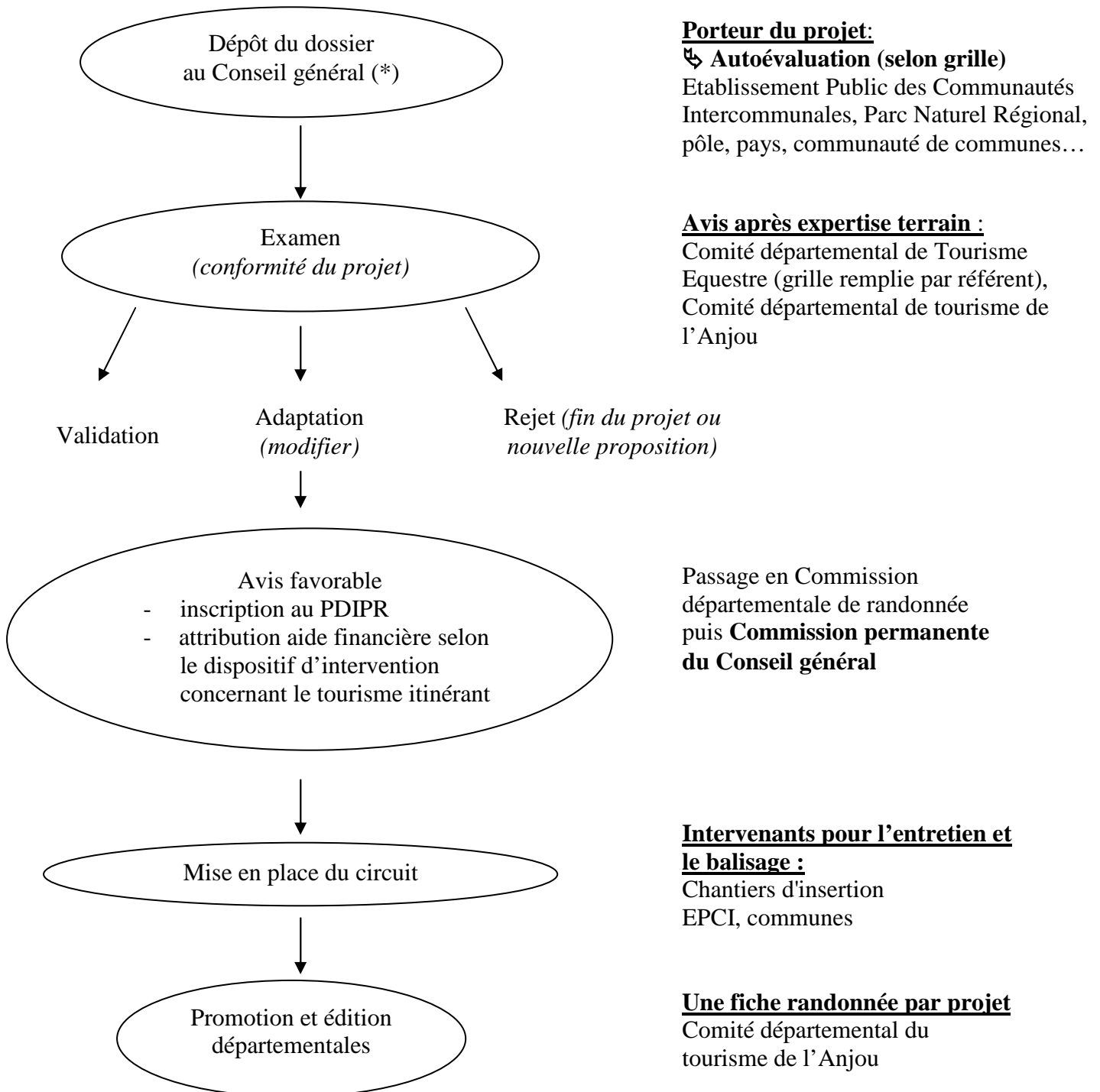


## A- PROCEDURE D'AGREMENT POUR UN PROJET DE CREATION D'ITINERAIRE EQUESTRE



détail du dossier : la grille d'évaluation remplie par le porteur de projet, une carte au 1/25000 avec les parties bitumées en noir, les chemins en jaune, les zones humides en rouge, les déviations attelages en bleu, les parties à débroussailler en vert ; les parties de l'itinéraire inscrites au PDIPR seront notifiées et chaque partie de l'itinéraire nécessitant un commentaire (panorama, site à visiter, élément pittoresque, flore, équipement, etc.) doit être numérotée sur la carte avec les appréciations en annexe.

## B - GRILLE D'ÉVALUATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE ÉQUESTRE MONTEE ET ATTELEE CANDIDAT A LA DEMARCHE QUALITE ANJOU

Maître d'ouvrage du circuit : .....  
Nom de la commune de départ : .....  
Date de la visite : .....  
Structure intercommunale chargée de l'entretien : .....  
Nom de l'évaluateur (**porteur du projet**): .....  
Nom de l'évaluateur (**réfèrent CDTE**): .....

### I - Présentation de l'itinéraire

Communes traversées : .....  
Longueur (en Km) : .....  
Nom du circuit : .....  
Configuration du circuit :     en boucle                                     itinéraire en création  
    linéaire     itinéraire existant

### II - Critères éliminatoires

- Itinéraire goudronné à plus de 30 % hors village et bourg
- Itinéraire inférieur à 15 Kms sauf si relié à d'autres boucles ou variante.
- Traversée de routes à grande circulation sans visibilité et sans aménagement de sécurité
- Emprunt d'une route circulante supérieure à 250 mètres dont le trafic est supérieur à 200 véhicules / jour sans aménagement de sécurité
- Itinéraire non entretenu
- Itinéraire non inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- Itinéraire non balisé aux normes de la charte officielle du balisage
- Itinéraire empruntant des portions privées sans inscription d'une servitude de passage notarié
- Largeur du chemin < 2 mètres
- Hauteur du chemin < 2,50 mètres
- Devers du chemin > 40%

### III - Évaluation de l'itinéraire - Tableau récapitulatif

	Valeur maximale des critères	Seuil minimal	Notation requise
Nombre de critères éliminatoires			0
Appréciation de l'itinéraire	38	12	12 à 38
Appréciation de l'environnement de l'itinéraire	12	4	4 à 12
Appréciation de l'accueil des cavaliers	12	4	4 à 12
Total général	62	20	20 à 62

## IV - Appréciation de l'itinéraire

Légende :  Critère éliminatoire

<b>SIGNALISATION</b>			<b>CDTE</b>
Possibilité de stationnement pour les véhicules tractés et camions	Absence de parking	0	0
	Possibilité de stationnement	1	1
	Présence d'un parking protégé du trafic routier	3	3
Distance entre le parking et le point de départ	Assez éloigné (entre 0 à 1 Km)	0	0
	Proche	3	3
Ombrage sur l'aire de stationnement	Aucun élément permettant un ombrage	0	0
	Zone d'ombrage toute la journée	3	3
Départ identifié	Pas de départ identifié	0	0
	Départ facilement repérable	3	3
Balisage	Non balisé aux normes de la charte		
	Peu entretenu ou à améliorer	1	1
	Continu et entretenu	3	3
<b>CONFORT DU SENTIER</b>			
Cheminement <u>en continu</u> sur voie goudronnée hors village ou bourg (moins de 200 véhicules par jour)	Itinéraire goudronné supérieur à 30 %		
	Supérieur à 500 mètres	1	1
	De 200 à 500 mètres	2	2
	Inférieur à 200 mètres	3	3
Traversées de routes goudronnées circulantes	Traversée dangereuse		
	3 traversées de route et plus	0	0
	2 traversées de route	1	1
	1 traversée de route	2	2
	Aucune	3	3
Praticabilité du parcours	Praticable mais restriction saisonnière	1	1
	Praticable toute l'année	3	3
Ombrage du parcours	Aucun ombrage sur le parcours	0	0
	Bonne répartition de l'ombrage dans le temps et dans l'espace	2	2
	Ombrage sur les points d'arrêt	3	3
Cheminement Tronçons d'allures rapides	Pas de tronçon d'allure rapide	0	0
	1 tronçon d'allure rapide	1	1
	2 tronçons d'allure rapide	2	2
Chemins de terre hors agglomération qualité des revêtements	Majorité de chemins caillouteux, ornières	0	0
	Alternance de sols souples, durs ou gras	2	2
	Majorité de revêtements souples	3	3
Entretien de l'itinéraire	Itinéraire non entretenu		
	Peu entretenu	0	0
	Bien entretenu	3	3
Point d'eau potable	En début de parcours	1	1
	En milieu de parcours	2	2
	Plusieurs points d'eau bien répartis	3	3
<b>TOTAL ITINERAIRE :</b>		<b>/38</b>	<b>/38</b>

## V - Appréciation de l'environnement de l'itinéraire

PAYSAGE			CDTE
Panorama	Pas de panorama	0	0
	Présence d'un ou plusieurs panoramas	3	3
Diversité paysagère	Paysage monotone : pas de diversité	0	0
	Au moins deux types de paysage	2	2
	Diversité : paysage attrayant et varié	3	3
Aspect pittoresque et identitaire	Pas d'élément pittoresque	0	0
	Quelques éléments pittoresques de qualité et <u>visibles</u> depuis le sentier	3	3
<b>SECURITE</b>			
Obstacles, nuisances ou pollutions	Décharge, présence d'animaux de ferme sans protection		
	Au-delà de 2 points noirs	0	0
	1 point noir	1	1
	aucun	3	3
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT DU PARCOURS :</b>		<b>/12</b>	<b>/12</b>

## VI - Environnement touristique adapté au cavalier et à son cheval

Equipements de services sur le circuit (lieu d'observation, aire de pique-nique, sanitaire, eau potable)	Aucun	0	0
	Un équipement	2	2
	deux équipements ou plus	3	3
Site touristique organisé (musées, visites...)	Aucun site	0	0
	Proche de l'itinéraire	2	2
	Intéressant, avec attaches chevaux	3	3
Commerces (épicerie, boulangerie, café, restaurant...)	Aucun commerce à proximité	0	0
	Commerce mais pas d'attaches chevaux	1	1
	Commerce présent ou signalé, attaches chevaux	3	3
Hébergement <b>adapté</b> (gîte d'étape, gîte rural, chambre d'hôtes, camping...)	Aucun	0	0
	Un et plus	3	3
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE :</b>		<b>/12</b>	<b>/12</b>

**TOTAL I + II + III / 62**

**TOTAL I + II + III / 62 (CDTE)**

Remarques éventuelles: (les numéroter en les indiquant sur le tracé du circuit)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Points positifs : .....

.....  
.....

Points négatifs : .....

.....  
.....

Equipements à prévoir : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## VII – Avis (CDTE)

---

Favorable à la demande :

Oui  pour la pratique montée  
Non  pour la pratique montée

Oui  pour la pratique attelée  
Non  pour la pratique attelée

car.....  
.....

Fait à

Le

L'évaluateur

(Nom et signature)

## C - FICHE COMPLEMENTAIRE A LA GRILLE D'EVALUATION

---

Les itinéraires équestres mis en place sont des itinéraires d'une journée ou d'une demi-journée favorisant la découverte d'un territoire. Ils sont destinés à une clientèle de cavaliers et d'attelages amateurs ou professionnels.

L'appréciation du niveau de qualité du circuit s'effectue à partir d'une grille comportant un certain nombre de critères minimaux obligatoires dans trois domaines : caractéristique technique du parcours, attrait paysager et environnement touristique pour le cavalier et son cheval.

Par ailleurs, l'existence d'un seul critère éliminatoire ne permet pas d'être retenu dans le cadre de cette démarche qualité.

La demande de labellisation sous-entend donc que les défauts constituant ces critères éliminatoires soit supprimés.

### I - Tracé

---

Le tracé peut être en ligne pour la pratique de la randonnée équestre d'étape en étape, ou en boucle (point de départ et d'arrivée identique).

Le tracé est prioritairement adapté à l'activité équestre mais il n'exclut pas un autre type de pratique.

### II - Critères éliminatoires

---

#### **Routes goudronnées**

Le pourcentage de routes goudronnées, hors village et bourgs, doit être inférieur à 30% et réparti par sections limitées.

#### **Longueur**

Le parcours doit permettre une randonnée d'une durée égale ou inférieure à la journée, sa longueur doit être supérieure à 15 kilomètres.

#### **Sécurité**

Les traversées de route circulante ne doivent pas être sans visibilité.

Tout cheminement sur une route circulante doit comporter un accotement large, entretenu et sécurisé.

Il ne pas être supérieur à 250 mètres si le nombre de véhicules roulants est supérieur à 200 véhicules par jour sans aménagement de sécurité par la commune concernée.

#### **Itinéraire entretenu**

Lorsque le circuit est fixé, il doit être entretenu : balisage, débroussaillage et nettoyage.

Itinéraire non inscrit au PDIPR

L'ensemble du dossier comprenant les différentes pièces administratives exigées devra être complet, après le rapport favorable de la visite de terrain.

Le dossier sera mis à disposition et vérifié par le CDRP lors de la demande de labellisation.

L'itinéraire ne doit pas emprunter des portions privées sans servitude de passage notariée.

#### **Balisage**

Le balisage doit être conforme aux indications de la charte officielle du balisage et de couleur orange pour les sentiers équestres.

Sécurité : obstacles, nuisances ou pollutions

Deux types de nuisances sont jugées préjudiciables au randonneur à cheval : les décharges, qu'elles soient sauvages ou mal intégrées, et la présence d'animaux de ferme sans protection.

### III - Appréciation de l'itinéraire

---

#### **Signalisation**

Le départ de l'itinéraire doit être facilement identifié, soit à partir d'un support d'information, soit par un équipement particulier. Un plan détaillé du parcours sur panneau est conseillé.

Dans tous les cas, le point de départ ou d'arrivée doit comporter une aire de stationnement à proximité pour l'accueil des voitures tractées et des camions de chevaux.

Il est recommandé d'avoir une poubelle prévue pour les crottins des chevaux ainsi qu'un ombrage suffisant sur le parking.

#### **Praticabilité du parcours**

La restriction est saisonnière (principalement hivernale) lorsque le parcours présente des tronçons non praticables à la randonnée équestre dus aux conditions météorologiques (par exemple, détérioration du sentier par un excès d'eau en cas de forte pluie ou d'inondation).

#### **Passage difficile**

Un passage difficile peut agrémenter ou compliquer un parcours.

Il peut être un passage de gué, un pont ou une passerelle, un fossé, un portillon, une berne non sécurisée, un passage à niveau, longer une voie ferrée, un chemin en bordure de falaise, un chemin très sinueux (difficulté lorsque l'attelage est long), etc....

Il paraît important de les signaler à l'abord ainsi que sur les fiches techniques.

Le degré de difficulté d'un passage dépendra du niveau équestre du cavalier et de son cheval.

#### **Ombrage du parcours**

Un ombrage sur les points d'arrêt est à privilégier, le nombre de points accordé sera donc le maximum.

#### **Confort du sentier**

Le bénéficiaire de l'agrément doit assurer en permanence l'entretien de l'itinéraire : balisage, débroussaillage et élagage.

Il pourra se rapprocher des services départementaux pour connaître les modalités d'aides financières prévues à cet effet.

#### **Chemins de terre hors agglomération : définition des différents types de sols**

Sol dur : sol goudronné

Sol gras : sol argileux ou trop humide

Sol dur et souple à la fois : sol de type falun

Sol souple : sable, herbe, terre battue, sentier de forêt, etc....

Un sol trop dur ou trop gras n'est pas favorable à la pratique équestre contrairement à un revêtement souple.

Un chemin caillouteux ou avec des ornières est à éviter.

#### **Point d'eau potable**

Sur un parcours, la présence d'un point d'eau potable est indispensable pour l'abreuvement des chevaux.

Sur un parcours linéaire ou en boucle, il est idéal d'avoir un point d'eau en milieu de parcours et à l'arrivée ou environ tous les 15 kilomètres.

Des devis de type d'abreuvement possibles sont présentés en annexe.

## IV - Appréciation de l'environnement de l'itinéraire

---

### **Diversité paysagère**

Un paysage monotone est un seul type de paysage sur le parcours, par exemple uniquement de la vigne.

Un paysage attrayant et varié présente plusieurs types de paysages sur le parcours : des bois, des pâturages, de la vigne, des vergers, des polycultures, etc....

### **Aspect pittoresque et identitaire**

Un élément pittoresque peut être un patrimoine bâti et préservé : un château, un manoir, un moulin, une fontaine, un lavoir, un édifice religieux, etc....., ou bien un site naturel diversifié.

### **Obstacles, nuisances ou pollutions**

Les obstacles, nuisances ou pollutions tolérés sont : une voie de chemin de fer, une station d'épuration, etc....

## V - Environnement touristique adapté au cavalier et à son cheval

---

### **Services touristiques**

L'existence de services comme un lieu d'observation, une aire de pique-nique, un point d'eau, un lieu d'information.

### **Site touristique organisé ou activités à caractère commercial**

Un site touristique offrant la possibilité d'acquérir des connaissances culturelles ou historiques, ou un commerce, sont facilement accessibles au cavalier lorsque celui-ci peut attacher son cheval.

Des anneaux ou des barres d'attache peuvent être prévus à cet effet dans une zone déterminée et sécurisée.

### **Hébergement adapté**

Un hébergement adapté comprend l'accueil du cavalier et de son cheval dans une structure spécifique et aménagée. Cet établissement est assuré en conséquence.

L'hébergement doit être rattaché à un label de qualité de niveau au moins régional.

Le cheval doit être logé au box ou dans un pré clôturé. Des aliments (granulés, céréales, foin) sont mis à disposition, sur réservation.